



FR

**CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE**

**ANNEXE I**

de la décision d'exécution de la Commission concernant le plan d'action annuel pour Saint-Pierre-et-Miquelon, la Nouvelle-Calédonie et la Facilité de Coopération Technique pour les Pays et Territoires d'Outre-mer pour 2022

**Document d'action « Programme de coopération Union Européenne – Saint-Pierre-et-Miquelon sur le tourisme durable pour la période 2021-2027 »**

**PLAN D'ACTION ANNUEL**

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23 du règlement IVCDI - Europe dans le monde, auquel l'article 82 de la DAOG fait référence.

## 1 SYNTHÈSE

### 1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

<b>1. Intitulé CRIS/OPSYS</b> Acte de base	Document d'action « Programme de coopération Union Européenne – Saint-Pierre-et-Miquelon sur le tourisme durable pour la période 2021-2027 » OPSYS : ACT-61423 Financé au titre de la Décision 2021/1764/UE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer, y compris le Groenland (DAOG)
<b>2. Initiative 'Team Europe'</b>	Non
<b>3. Zone bénéficiaire de l'action</b>	L'action sera menée à l'endroit suivant : Saint-Pierre-et-Miquelon (SPM)
<b>4. Document de programmation</b>	Programme Indicatif Multi-annuel Territorial (PIM) de Saint-Pierre-et-Miquelon 2021-2027 Annexe I de la décision d'exécution de la Commission adoptant 9 programmes indicatifs pluriannuels pour les pays et territoires d'outre-mer pour la période 2021-2027
<b>5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIM (s) /résultats attendus concernés</b>	<b>OS1</b> – Faire de Saint-Pierre-et-Miquelon une destination de tourisme durable <b>OS2</b> - Accroître la contribution du secteur touristique à l'économie locale
<b>DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES</b>	
<b>6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs</b>	330 – Commerce et tourisme
<b>7. Objectifs de développement durable (ODD)</b>	ODD principal :

	<p>ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p> <p>Autres ODD importants :</p> <p>ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité</p> <p>ODD 5 : Égalité des sexes</p> <p>ODD 11 : Urbanisation inclusive et durable</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <p>ODD 13 : Lutter contre le changement climatique</p> <p>ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p> <p>ODD 15 : Préserver les écosystèmes, en les exploitant de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer le processus de dégradation des sols, mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>			
<b>8 a) Code (s) CAD</b>	<p>33210 Politique du tourisme et gestion administrative – 85%</p> <p>31165 Développement agricole alternatif – 5%</p> <p>41081 Protection des sites – 5%</p> <p>43030 Développement et gestion urbaine – 5%</p>			
<b>8 b) Principal canal de distribution</b>	Gouvernement bénéficiaire- 12000			
<b>9. Objectifs de dépenses</b>	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input checked="" type="checkbox"/> Éducation			
<b>10. Marqueurs</b>	<b>Objectif politique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de la convention de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>11. Marqueurs internes et Tags:</b>	<b>Objectifs politiques</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif significatif</b>	<b>Principal objectif</b>
	Numérisation Tags : connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags : transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET</b>				
<b>12. Montants concernés</b>	Ligne budgétaire: (ligne et poste budgétaire): 14.050200.01 - Programmes Territoriaux Coût total estimé: EUR 27 000 000 Montant total de la contribution du budget de l'UE EUR 27 000 000, dont EUR 26 850 000 pour l'appui budgétaire et EUR 150 000 pour l'appui complémentaire.			
<b>GESTION ET EXÉCUTION</b>				
<b>13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)</b>	Appui budgétaire Gestion directe par : - Appui budgétaire : Contrat de performance de réforme sectorielle - Marchés publics			

## 1.2 Résumé de l'Action

L'Action Union européenne (UE) – Saint-Pierre-et-Miquelon pour la période 2021-2027, d'un montant de EUR 27 millions sur la période 2023-2026 (dont EUR 26.85 million en appui budgétaire et EUR 150,000 en appuis complémentaires), a pour objectif principal de promouvoir une croissance économique durable par le développement du tourisme durable, et de remettre en croissance vertueuse le couple démographie/modèle économique de territoire.

En plaçant ce domaine prioritaire au cœur de sa coopération avec l'UE, la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon s'inscrit pleinement dans l'esprit de la Décision d'association outre-mer, y compris le Groenland (DAOG)<sup>1</sup>. Afin d'éviter la fragmentation et d'accroître l'impact, l'intégralité du Programme Indicatif Multi-annuel (PIM)<sup>2</sup> de Saint-Pierre-et-Miquelon - dans le domaine prioritaire du tourisme durable - sera mise en œuvre au travers d'une Action unique, via l'appui budgétaire.

Le Programme d'appui au développement du tourisme durable contribue aux objectifs de la politique de développement territorial à travers le Schéma de Développement Stratégique (SDS) de Saint-Pierre-et-Miquelon. La politique sectorielle fait partie intégrante du plan d'action du Schéma de Développement Stratégique et intégré au PIM 2021-2027, dont la finalité stratégique est de :

- Faire de SPM une destination de tourisme durable,
- Accroître la contribution du secteur touristique à l'économie locale.

Le secteur du tourisme durable, par son caractère transversal, produit un effet de levier majeur sur tout l'écosystème insulaire, et s'accompagne d'une politique énergétique durable. Cette action permettra de répondre aux principaux défis posés au secteur. Ces défis sont la nécessité d'améliorer l'offre d'hébergement touristique conformément à l'économie circulaire, de pallier aux limites structurelles inhérentes au marché de l'emploi, d'améliorer les performances énergétiques et de développement des énergies renouvelables, et d'accueil des touristes en phase avec les exigences de la protection de la biodiversité.

Cette action contribuera à l'atteinte de l'ODD 8, une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous, ainsi qu'à l'ODD 4 (éducation), l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD-11 (urbanisation inclusive et durable), l'ODD 12 (Consommation et production responsables), l'ODD-13 (la lutte contre le changement climatique), l'ODD-14 (la conservation durable des ressources marines) et au maintien de la biodiversité (ODD 15).

## 2 JUSTIFICATION

### 2.1 Contexte

#### *Contexte constitutionnel (français et européen)*

Saint-Pierre-et-Miquelon est une Collectivité d'Outre-Mer (COM), relevant de l'article 74 de la Constitution française. Bien qu'ayant acquis une large autonomie, l'État français reste compétent en matière des relations extérieures, la sécurité et de droit pénal, ainsi qu'en matière de droit commercial, monétaire, bancaire et financier.

Au niveau européen, la Collectivité a le statut de Pays et Territoire d'Outre-Mer (PTOM). Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre (dans ce cas-ci la France) mais ils ne font pas partie de l'Union européenne et le droit communautaire ne s'y applique pas.

La coopération des PTOM avec l'UE est encadrée par la partie IV du Traité de Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et par la DOAG. Sa mise en œuvre s'effectue au moyen de PIM qui définit le domaine prioritaire retenu pour bénéficier d'un financement de l'UE. Pour celui de Saint-Pierre-et-Miquelon le domaine prioritaire retenu concerne le tourisme durable. Ce choix s'est fait compte tenu du potentiel stratégique de ce secteur pour dynamiser l'économie territoriale, tout en assurant un développement durable, ainsi que de l'importance des investissements nécessaires à son développement.

#### *Contexte territorial*

Saint-Pierre-et-Miquelon, est un territoire français situé en Amérique du Nord, au sud de l'île canadienne de Terre-Neuve, dans une zone longtemps stratégique pour ses ressources halieutiques. Les équilibres économiques et

<sup>1</sup> Décision (UE) 2021/1764 du Conseil du 5 Octobre 2021 relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à l'Union européenne, y compris les relations entre l'Union européenne, d'une part, et le Groenland et le Royaume de Danemark, d'autre part.: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32021D1764>

<sup>2</sup> [https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-12/mip-2021-c2021-9164-oct-annex-1-st-pierre-miquelon\\_fr.pdf](https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-12/mip-2021-c2021-9164-oct-annex-1-st-pierre-miquelon_fr.pdf)

démographiques de cet archipel ont été profondément remis en question avec l'effondrement du secteur de la pêche en 1993. Après une baisse historique de la population dans les années 2000, la population s'est stabilisée autour de 6000 habitants. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant de l'Archipel est estimé à EUR 39 700 (soit un PIB de EUR 23,8 millions).

### *Cadre stratégique*

La politique de développement territorial entérinée par la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon dans son Schéma de Développement Stratégique 2010-2030, formulé au travers d'un processus participatif, poursuit la vision d'un tourisme durable en tant que moteur de la croissance économique. Le Contrat de Réforme Sectorielle appuie la politique de développement territorial, entérinée dans le SDS et dans le Plan d'Action 2021-2025.

Le PIM 2021-2027 vise le troisième volet du SDS pour la période 2021-2025. Le PIM établit les domaines prioritaires de la coopération de l'UE avec Saint-Pierre-et-Miquelon et ambitionne de remettre en croissance le couple démographie/modèle économique de territoire.

À travers cette seconde phase d'engagement du SDS, le tourisme est confirmé comme un secteur clé, générateur d'effets leviers pour l'ensemble du système économique insulaire. Cette action s'appuiera sur les résultats de la coopération précédente (10ème et 11ème FED), qui a permis d'améliorer la connectivité et l'offre touristique.

Le Plan d'Action 2021-2025 est centré sur l'objectif d'une croissance économique durable, visant à favoriser et soutenir la diversification et le développement de l'économie marchande, à régénérer et renforcer les valeurs-phare de l'Archipel pour un renouveau du Bien vivre ensemble et à accompagner l'évolution et la structuration d'un territoire qui se mobilise pour l'ouverture vers l'extérieur et l'accueil.

Cet objectif est cohérent avec les priorités stratégiques de l'UE, notamment les objectifs du Pacte Vert<sup>3</sup> pour l'Europe, de l'adaptation à l'ère du numérique et de l'économie au service du citoyen. Il contribuera également au Plan d'Action Genre de l'UE (GAPIII 2021-2025)<sup>4</sup>.

## 2.2 Analyse des problèmes

### **Brève analyse des problèmes :**

Les défis auxquels est confrontée la politique de développement du tourisme durable à Saint-Pierre-et-Miquelon sont :

- Une capacité d'hébergement très faible par rapport à l'offre potentielle, ainsi que le développement de celle-ci conforme aux principes de l'économie circulaire et d'efficacité énergétique,
- Insuffisance de l'offre d'hébergement par les acteurs locaux pendant la période estivale,
- Le manque de statistiques précises de fréquentation des établissements. Impossibilité de réaliser un calcul des taux d'occupation, du revenu par logement loué etc.,
- Manque de statistiques et d'analyse genre,
- Possible difficulté de maîtrise des flux touristiques en saison,
- Manque de compétences associées au tourisme,
- Le déficit d'emploi pour l'ensemble des métiers liés au tourisme (hôtellerie, restauration, animations, transport locaux),
- La formation des jeunes et plus particulièrement des jeunes femmes aux métiers du tourisme, et
- Déficit de compétences quant à l'utilisation du digital numérique par les hébergeurs.

Pour répondre à ces défis, la Collectivité territoriale, au travers de son Plan d'Action SDS 2021-2025, vise notamment à :

<sup>3</sup> [Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Le pacte vert pour l'Europe, COM/2019/640 final](#)

<sup>4</sup> [https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17-final\\_en.pdf](https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2021-01/join-2020-17-final_en.pdf)

- Développer de nouvelles capacités d'hébergements, notamment sur des segments peu couverts (hébergement léger de loisir, espace coliving...). Ces hébergements devront être conforme aux principes de l'économie circulaire et d'efficacité énergétique,
- Maitriser la politique du Tourisme et de la stratégie de Marketing Touristique et le pilotage stratégique des actions en matière de développement du tourisme durable et de la promotion touristique,
- Mettre en place un plan de développement des compétences aux métiers du tourisme, visant à favoriser l'emploi dans ce secteur et en particulier l'emploi des jeunes et des femmes,
- Assurer la cohérence entre la politique de développement touristique et les autres politiques sectorielles de l'archipel telles que le développement de l'agriculture raisonnée, la gestion durable des ressources marines, l'accompagnement de la transition énergétique et le développement des usages numériques,
- Maintenir l'équilibre femmes hommes dans la gestion des activités liées au tourisme durable sur Saint-Pierre-et-Miquelon,
- Impliquer et mobiliser la population par l'approche participative illustrée par les ateliers de concertation,
- Lancer une stratégie d'attractivité s'appuyant sur la marque territoriale « Saint-Pierre-et-Miquelon, des îles d'exception » afin d'attirer de nouveaux actifs sur l'archipel, notamment dans les métiers du tourisme durable,
- Actualiser le Plan Marketing pour le tourisme durable sur la période 2024-2030 pertinent la structuration de son contenu et la mise en œuvre des actions autour de ce plan.

Les mesures de lutte contre le changement climatique mises en avant dans le PIM 2021-2027, concernent l'atténuation du changement climatique, dont la pression est particulièrement forte sur l'Archipel. Pour lutter contre ces effets et anticiper la gestion des risques, l'élaboration du Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU) par la Collectivité Territoriale et la publication d'un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) par les services de l'État constituent les prémisses d'une appropriation de ces enjeux par le territoire et annoncent une amorce vers une véritable stratégie de résilience.

#### **Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :**

Le Plan d'Action du SDS a été élaboré suivant un processus participatif. L'organe de pilotage associe les maires de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade, les parlementaires, le Directeur des Finances Publiques, la Commission Européenne, la Banque Européenne d'Investissement, la Chambre de l'Agriculture, du Commerce, de l'Industrie, des Métiers et de l'Artisanat (CACIMA), Archipel Développement et la Préfecture.

La formulation de la politique de développement territorial s'appuie sur une construction collaborative qui intègre les populations et les acteurs locaux dans des ateliers participatifs permettant de trouver un consensus sur les différentes actions à engager. La participation de ces acteurs est clef et sera assurée.

Concernant le secteur du tourisme, le pôle Tourisme & Attractivité de la Collectivité Territoriale couvre l'ensemble du périmètre d'activités nécessaires à la gestion de l'activité touristique de l'Archipel. Les équipes dédiées sont en charge de la mise en place des différentes fiches action liées à cette activité. Archipel Développement contribue à la mise en œuvre de la politique du tourisme.

## 2.3 Autres domaines d'évaluation

### 2.3.1 Politique publique

Depuis 2009, le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est doté d'une politique de développement caractérisée par la création d'un Schéma de Développement Stratégique (SDS) fixant les orientations politiques et les axes de développement pour la période 2010 - 2030. Trois cycles quinquennaux ont été définis pour mettre en place la stratégie de développement de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le cycle 2010-2015 portait sur la mise à niveau des équipements structurants du territoire et la diversification économique. Le cycle 2015-2020 visait la structuration d'une filière économique liée au tourisme durable comme secteur prioritaire générateur de développement pour l'Archipel.

Le Plan d'action-2021-2025 est centré sur une ambition de territoire pour une croissance économique durable avec trois composantes :

- Favoriser et soutenir la diversification et le développement de l'économie marchande.
- Régénérer et renforcer les valeurs-phare de l'archipel pour un renouveau du « Bien vivre » ensemble.
- Accompagner l'évolution et la structuration d'un territoire qui se mobilise pour l'ouverture vers l'extérieur et l'accueil.

Des enjeux transversaux ont été définis. Ils concernent le développement durable, la jeunesse et le numérique. Naturellement, certains de ces enjeux sont étroitement liés aux Objectifs de Développement Durable mais aussi au respect des engagements liés au Pacte Vert mis en œuvre dans l'UE.

Les documents annuels produits par la Collectivité Territoriale sont organisés pour assurer le suivi et l'évaluation de la politique sectorielle (via les fiches actions) et constituent un atout pour la communication car ils permettent de mener les analyses sur la base des différents indicateurs fournis pour le secteur du tourisme.

En ce qui concerne les mécanismes de coordination des réformes, ils sont articulés par le Comité de Suivi du SDS qui accompagne l'avancement des tâches dans le cadre du plan d'action. Ce comité intègre différents partenaires de coopération à côté des représentants de l'État comme la CACIMA ou encore la SEM Archipel Développement qui coordonne l'élaboration et le déploiement du SDS.

#### ***Cohérence entre la politique sectorielle prioritaire et les autres politiques sectorielles***

Sur l'Archipel, la transversalité de la politique de développement du tourisme durable avec les autres politiques sectorielles est clairement identifiée. Elle concerne :

- **L'emploi** : À Saint-Pierre-et-Miquelon, 7% des entreprises sont engagées dans les activités de l'hébergement et de la restauration. La professionnalisation des acteurs est une préoccupation de la Collectivité. Le tourisme durable nécessitera la fourniture d'emplois décents.
- **La jeunesse** : Un programme d'actions est engagé dans le cadre du SDS pour accompagner les jeunes dans leur développement que ce soit au niveau des parcours universitaires, ou, pour ceux qui restent sur l'Archipel, des parcours de professionnalisation avec un accompagnement des projets de création d'activité en particulier dans le secteur touristique. Cette action contribue à l'insertion des jeunes femmes dans le marché du travail.
- **L'environnement et le changement climatique** : Différentes actions sont menées par la Collectivité Territoriale au niveau de la protection des espaces naturels et des sites remarquables. L'engagement de l'Archipel à offrir une richesse paysagère préservée nécessite la mise en place d'un éco-tourisme « conscient » pour amener Saint-Pierre-et-Miquelon vers une gestion « durable » exemplaire et de lutter contre les phénomènes liés au changement climatique et perte de biodiversité avec des aménagements qui protégeront les intérêts économiques et humains en ligne avec les objectifs du Pacte Vert.
- **Énergie et transition énergétique** : La recherche de l'autonomie énergétique s'inscrit dans le projet du Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU), autour de la création de fermes d'éoliennes susceptibles de tendre à terme vers une plus grande autonomie énergétique de l'Archipel et de minimiser l'empreinte carbone en s'appuyant sur les ressources naturelles dont il dispose. Elle est un des deux vecteurs clés de la contribution de l'Archipel à la mise en œuvre du Pacte Vert en matière d'énergie. En complément du volet production, la Collectivité Territoriale va concentrer ses efforts sur la transition énergétique à travers une stratégie ambitieuse d'accompagnement à la rénovation énergétique. Sur le volet du tourisme, l'appui à l'amélioration de la performance énergétique des lieux touristiques (hébergement et restauration) permettra de renforcer leur contribution à une meilleure durabilité du secteur.
- **Agriculture** : L'agriculture et le tourisme durable sont liés et constituent pour l'Archipel un enjeu réel pour l'avenir. Le plan de développement agricole durable (PDAD) prévoit d'inclure les produits agricoles dans la promotion touristique de l'Archipel et d'en assurer la promotion. Au-delà du volet promotion, l'augmentation des productions locales doit permettre d'améliorer la résilience de l'Archipel, de contribuer à une plus grande indépendance alimentaire ainsi qu'à diminuer les importations sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Dans cette optique, la Collectivité Territoriale va initier des appels à projets pour développer de nouvelles exploitations et/ou diversifier des exploitations existantes ainsi que des expérimentations sur les filières agricole, agroalimentaire et aquacole. Ces actions vont contribuer à

l'atteinte de cet objectif tout en intégrant les meilleures pratiques sectorielles durables en ligne avec le Pacte Vert sur le volet agriculture et alimentation saine.

- **L'habitat et la construction** : les actions d'amélioration sont engagées par la Collectivité Territoriale pour augmenter l'offre d'hébergement pour les touristes car il existe de réelles difficultés de logement des visiteurs lorsque le taux d'occupation des hébergements est maximum pendant la haute saison. A ce volet habitat s'ajoute la stratégie de rénovation énergétique en lien avec le Pacte Vert qui vise la réhabilitation de logements anciens dans le centre-ville historique afin de le redynamiser, de limiter l'artificialisation de nouveaux terrains en milieu naturel et de détendre le marché immobilier.
- **Le commerce et les entreprises** : Les dispositifs d'aides sur les secteurs de l'hébergement, de la restauration et des transports mis en place en 2016 ont permis d'engager une dynamique forte sur la période 2015-2020 en matière de création d'entreprises, notamment dans la filière touristique. Le SDS 2021-2025 va accompagner la poursuite de cette dynamique entrepreneuriale tout en stimulant l'innovation.

Le tourisme durable intervient comme vecteur clé du développement du territoire. Les autres politiques sectorielles proposées dans le cadre du Plan d'Action 2021-2025, répondent aux enjeux de développement économique et social du territoire et en particulier ceux concernant le tourisme durable.

### *Pertinence de la politique*

Le schéma directeur de la politique du tourisme durable offre les conditions d'une croissance pérenne car il génère une évolution du chiffre d'affaires du secteur constante depuis 2009 avec un pic en 2019 de EUR 8 millions pour l'hébergement et la restauration.

### *Caractère inclusif de la croissance*

En matière de mesures spécifiques de protection sociale visant à assurer le caractère inclusif de la croissance, le développement du tourisme durable comme axe clé de l'équilibre social du territoire doit permettre de construire un plan d'opportunité de l'emploi pour les jeunes.

### *Contribution de la politique à la protection des ressources naturelles, à leur exploitation durable et à l'efficacité énergétique.*

La politique mise en œuvre dans le cadre du SDS est destinée à protéger les ressources naturelles et à assurer une exploitation durable. Elle consiste à développer le tourisme durable comme vecteur clé de protection de l'environnement. Plusieurs actions sur les ODD jouent un rôle de catalyseur dans la société. Quant à la transition énergétique, elle s'intensifie à travers différents engagements concernant les performances énergétiques des bâtiments, la refonte des aides à la rénovation énergétique mais aussi le conditionnement d'aides au secteur touristique en fonction de critères d'efficacité énergétique. La préservation de la biodiversité est également un axe fort à travers la poursuite de la réhabilitation de la Vallée du Milieu. Ce site possède une faune et une flore exceptionnelles, elle constitue notamment une zone de repos et de nourrissage des oiseaux migrateurs et abrite les écosystèmes emblématiques du territoire (forêt boréale, tourbières et zones humides). Elle ne possède pas d'outils réglementaires de protection, toutefois elle est couverte par un plan de gestion mis en œuvre depuis 2018. La Vallée du Milieu a été désignée « site pilote pour la reconquête de la biodiversité » par l'agence nationale de l'Ademe. La Collectivité Territoriale de SPM a adopté un zonage spécifique d'urbanisme très restrictif en 2021 sur cette vallée. Par ailleurs, la Collectivité Territoriale a lancé cette même année le portail SPM Boréal, un outil de sensibilisation et d'appropriation de la biodiversité locale intégrant un volet sciences participatives, notamment auprès du grand public et des jeunes en particulier. Ces actions sont les prémisses d'une future stratégie locale de préservation de la biodiversité qui devra être coconstruite avec l'ensemble des parties-prenantes du territoire.

### *Contribution de la politique à la réduction de la vulnérabilité économique par le renforcement de la résilience aux chocs économiques ou aux catastrophes naturelles.*

Les engagements de l'Archipel dans le secteur du tourisme sont durables, programmés, et la croissance du marché est réelle et pérenne. Concernant les catastrophes naturelles (aléa submersion, érosion, franchissement à Miquelon), l'élaboration du STAU a permis de réaliser divers exercices de projection et de planification en prenant en compte les enjeux du changement climatique en faveur du Pacte Vert. Il intègre notamment le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) élaboré par les services de l'État et qui couvre notamment les risques de submersion. Outre ce risque, l'archipel est également exposé à des risques d'érosion ainsi que des risques liés à la

biodiversité tels que la sécheresse et la modification des écosystèmes ou encore l'expansion des espèces exotiques envahissantes. Dans une optique de meilleure résilience, le programme thématique du 11ème FED Green Overseas va permettre de renforcer la prévention des risques côtiers, notamment sur le cordon dunaire entre Miquelon et Langlade, un écosystème fragile unique en France.

*Compatibilité des dépenses et politiques de mobilisation des ressources financières du Territoire avec l'objectif de croissance durable et inclusive.*

Concernant les engagements de dépenses et la politique de mobilisation des ressources financières en ce qui concerne le secteur clé du tourisme les réalisations déjà menées dans le cadre des plans quinquennaux précédents issus du SDS traduisent la volonté du territoire de construire une croissance durable et inclusive bénéficiant et impliquant les populations. Le Plan d'Action 2021-2025 et les engagements en matière de transition énergétique sont des éléments clés de ce dispositif qui permet un accès égalitaire pour les porteurs de projet liés au tourisme sur les différents volets d'intervention de la collectivité.

*Accès à des services de qualité aux groupes vulnérables*

La politique sectorielle liée au développement du tourisme durable et ses contributions vis-à-vis de la population locale ont pour objectif de poursuivre le processus de fourniture de services aux populations. Le Plan d'Action 2021-2025 prévoit un accompagnement à la mise en place des usages numériques facilitateurs pour l'ensemble de la population.

Concernant l'égalité homme femme, l'Archipel est en situation favorable car on a observé un fort effet de rattrapage de la part des femmes dans la population active occupée depuis 1999. Depuis 2016, l'écart de taux d'emploi entre hommes et femmes n'est plus que de 3 points (respectivement 76% et 73%), mais les marges de progression semblent faibles. Au niveau des chômeurs, les femmes comptent pour 40% des catégories A (2019).

Concernant la jeunesse, des dispositifs financiers pour la poursuite d'études de la part de la Collectivité Territoriale, sans condition de ressources ni de retour sur l'Archipel sont en place pour les jeunes qui souhaitent étudier en France Métropolitaine ou au Canada. Concernant la jeunesse qui ne souhaite pas quitter l'Archipel, différents dispositifs d'accompagnement ont été mis en place avec en particulier un soutien à la création et à l'accompagnement des jeunes porteurs de projets mais aussi un accès soutenu à la formation professionnelle et un accompagnement des jeunes à la recherche d'emploi (via Pôle Emploi) sur l'Archipel.

***La crédibilité***

Sur la période 2015-2020, les engagements pris dans le cadre du plan d'action du SDS, appuyé par le précédent appui budgétaire de l'UE, ont permis des avancées importantes concernant les politiques sectorielles et en particulier celle liée au tourisme.

Parmi ceux-ci, l'avancement du chantier de l'aéroport de Miquelon et la mise en service des deux ferries ont permis de faciliter les liaisons maritimes avec les provinces atlantiques du Canada mais aussi les liaisons inter îles ce qui a généré de nouveaux flux touristiques et a contribué aussi à la circulation plus aisée des habitants de l'Archipel. De même, la mise à niveau et la réhabilitation d'équipements sportifs (patinoire) et la construction de nouveaux équipements culturels (Maison de la Nature et de l'Environnement) ont aussi permis de dynamiser la vie locale associative.

Enfin la mise en compétence et les engagements en matière de formation sur les emplois liés au tourisme sont un premier pas significatif de la volonté du Territoire de proposer aux jeunes des projets d'insertion (tourisme, hôtellerie, restauration) dans le secteur-clé du développement de l'Archipel.

Quant aux progrès escomptés dans la mise en œuvre de la politique, ils reposent sur trois priorités :

- la nécessité de repenser l'hébergement touristique très insuffisant pour répondre à une évolution favorable de la demande,
- l'emploi qui ne permet pas actuellement d'assouvir les attentes des professionnels en particulier au niveau de l'hôtellerie et de la restauration ou encore de l'animation touristique,
- la nécessité de posséder des outils d'analyse performants au niveau statistiques afin de pouvoir utiliser les données pour ajuster si nécessaire les objectifs de développement et réaliser les choix stratégiques appropriés.

**En conclusion, la politique est suffisamment pertinente et crédible pour que les objectifs du contrat d'appui budgétaire soient atteints. Par conséquent, la Commission peut soutenir cette politique dans le cadre du contrat d'appui budgétaire proposé.**

### 2.3.2 Politique macroéconomique

#### ***Tendances macro-économiques récentes***

La population était de 5 997 habitants en 2017 et suit une tendance baissière depuis 1999 même si elle se stabilise ces dernières années. Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, le PIB en PPA est estimé à EUR 24 463 par habitant lorsqu'il est exprimé au niveau des prix nationaux (indicateur calculé en 2018 sur des données de 2015).

La structure de l'économie est caractérisée par la part élevée du secteur public (45 % du PIB en 2015) ; le commerce est le deuxième secteur en importance et représente 11.9 % du PIB. Le secteur de la construction représente entre 5 et 8 % du PIB et sa contribution est fortement dépendante des investissements publics, lesquels sont financés pour un tiers par les fonds européens. La part du tourisme dans le PIB n'est que de 2 % mais le secteur a des effets multiplicateurs importants sur tous les autres domaines d'activité, en particulier le transport, le commerce et l'agriculture.

#### ***Vulnérabilité aux chocs exogènes et endogènes***

L'impact de la crise Covid-19 sur le secteur du tourisme a été considérable avec une chute de 97 % du flux de touristes étrangers entre 2019 et 2020<sup>5</sup>. Cependant, les équilibres macro-fiscaux ont été préservés grâce notamment à une bonne tenue des recettes fiscales, comme illustré au Tableau 1. Par ailleurs, sur base des projections de la Collectivité Territoriale, les recettes d'investissement projetées pour la période 2022-2026 permettront d'assurer le financement de l'ensemble des projets d'investissements, inscrits au SDS.

Pour la saison touristique 2022, les premières indications pointent vers une reprise vigoureuse de l'activité, probablement à des niveaux comparables à la situation pré-Covid.

Les effets du changement climatique sont perceptibles à Saint-Pierre-et-Miquelon et les impacts attendus sont multiples, notamment sur la biodiversité, l'érosion des sols, la pluviométrie, etc. Par exemple, dans le cadre du suivi sanitaire de la forêt boréale, une attention particulière est portée aux infestations d'insectes nuisibles qui a tendance à s'accroître avec le réchauffement climatique. Une autre manifestation de ce réchauffement est illustrée par une vulnérabilité plus importante des côtes due à des hivers plus doux qui ont pour conséquences une érosion plus marquée, les sols n'étant plus gelés une grande partie de l'hiver. Néanmoins, peu de données chiffrées permettant de quantifier ces phénomènes sont disponibles, ce qui est caractéristique de petits territoires comme SPM.

La politique sectorielle du tourisme durable va permettre d'amener les acteurs du territoire à mieux intégrer ces aspects en prenant en compte les contraintes d'aménagement du territoire, la promotion d'un tourisme orienté sur la sensibilisation à la biodiversité et la promotion de l'agriculture locale. D'un point de vue opérationnel, cela se concrétise par le schéma territorial d'aménagement et d'urbanisme qui vise une diminution de l'artificialisation des sols, une offre écotouristique pédagogique ciblant la population locale et les visiteurs couplée à l'élaboration d'une Charte du tourisme durable à destination des professionnels afin de les amener vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Enfin, le plan de développement de l'agriculture durable va permettre le renforcement de l'autonomie alimentaire de l'archipel à travers le développement de projets d'agriculture raisonnée.

#### ***Mobilisation des recettes***

Globalement, en dépit de la crise Covid-19, l'évolution des recettes a été relativement favorable, notamment en raison de la bonne tenue des recettes fiscales, en particulier les recettes douanières ont augmenté grâce à un report de la demande vers les commerçants locaux, suite à la diminution des importations en franchise par les résidents voyageurs. L'impact de la crise Covid-19 a par contre été considérable au niveau des produits de service, soit les recettes de la société SPM Ferries. En effet, ces recettes ont diminué de moitié par rapport aux prévisions.

La politique fiscale est restée largement inchangée pendant la période récente, le seul changement important étant la diminution en 2022 du taux normal de l'Impôt des Sociétés de 33 à 23 %. Cet ajustement correspondait à un souci d'harmoniser la fiscalité des entreprises avec les taux prévalents en métropole et dans la sous-région.

Au niveau des recettes courantes, la contribution de l'État français représente environ 13 % des recettes courantes en 2021 ; comme illustré dans le Tableau 1, cette proportion est relativement stable dans le temps. Au niveau des recettes d'investissement, la contribution de l'État français est significative ; sur la période du programme, le budget d'investissement est financé, à hauteur de 39.4 % par l'État français et à hauteur de 37.2 % par l'UE, pour la période 2023-2026.

<sup>5</sup> Rapport 2020 de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer

Tableau 1 : Recettes courantes, en milliers d'EUR

	2018	2019	2020	2021
Recettes Courantes de Fonctionnement				
Produits des Services	2.112 €	2.572 €	1.293 €	1.707 €
Impôts et Taxes	28.606 €	28.390 €	28.758 €	30.432 €
Impositions directes	- €	- €	298 €	- €
Dotations (État)	4.890 €	5.015 €	4.996 €	4.736 €
Autres Produits de Gestion Courante	438 €	493 €	593 €	667 €
Atténuation de charges	1.003 €	993 €	998 €	1.149 €
Allocation Personnalisée d'Autonomie (État)	233 €	183 €	211 €	209 €
Revenu de Solidarité Active (État)	135 €	154 €	183 €	174 €
Produits Financiers	65 €	69 €	85 €	45 €
Produits Exceptionnels	1.565 €	1.933 €	275 €	774 €
Reprises sur provisions	- €	- €	- €	263 €
Total Recettes Courantes de Fonctionnement	39.047 €	39.804 €	37.690 €	40.157 €

Source : Compte administratif, hors recettes d'ordre, progiciel ASTRE

Le Tableau 2 illustre la distribution des recettes fiscales ; les impôts directs (sur le revenu et les sociétés) représentent environ 63 % des recettes fiscales. Les taxes indirectes représentent environ un quart des recettes et, portent essentiellement sur les importations. Il n'existe pas de TVA à Saint-Pierre-et-Miquelon, la taille de l'économie ne justifiant pas la mise sur pied d'une administration relativement lourde d'une telle taxe.

Tableau 2 : Ventilation des impôts et taxes, 2021

IMPOTS ET TAXES	En 000 €	En %
TAXE DEPARTEMENTALE DE PUBLICITE FONCIERE DROIT DEPARTEMENTAL D'ENREGISTREMENT	1.068	3,5%
TAXES SUR LES CARBURANTS	1.053	3,5%
OCTROI DE MER	48	0,2%
IMPOTS SUR LES SOCIETES	6.161	20,2%
IMPOTS SUR LE REVENU	13.109	43,1%
DROITS DE DOUANES	2.349	7,7%
TAXE SPECIALE SUR L'IMPORTATION	4.711	15,5%
DROITS DE CONSOMMATION	1.172	3,9%
BUREAU DES TABACS	546	1,8%
AUTRES TAXES	216	0,7%
Total	30.432	100 %

En termes de performance fiscale, la trajectoire est donc relativement solide et des marges de manœuvre restent disponibles.

**En conclusion, les autorités mènent une politique macroéconomique axée sur la stabilité et le respect du critère d'éligibilité.**

### 2.3.3 Gestion des finances publiques

La Collectivité Territoriale suit le système de gestion des finances publiques français de manière globalement robuste. Elle a l'autonomie complète en matière de politique fiscale et douanière et a donc son propre code des Impôts et son code des Douanes. Les diagnostics successifs, notamment la dernière revue PEFA d'avril 2022,

permettent de soutenir que la stratégie de réforme de la gestion des finances publiques de Saint-Pierre-et-Miquelon est suffisamment pertinente et crédible, notamment en ce qui concerne la mobilisation des recettes nationales.

Les principales faiblesses du système de GFP de Saint-Pierre-et-Miquelon telles qu'identifiées dans les diagnostics successifs sont :

- a) L'absence d'un cadrage macro-budgétaire ;
- b) Le manque d'outils fiables de prévision pluriannuelle de ses investissements ;
- c) Le faible taux d'exécution du budget d'investissement ;
- d) La faible articulation entre les différentes enveloppes du budget d'investissement, en particulier entre le SDS et le Contrat de Développement ; et
- e) La faiblesse des instruments d'évaluation de la performance des dépenses publiques.

Pour pallier aux faiblesses identifiées du système de GFP et sur base des conclusions de la récente revue PEFA, la Collectivité procédera à une actualisation du plan d'action pour l'amélioration et la modernisation des finances territoriales (PAAM) pour la période à venir. Le PAAM actualisé aura pour objectif, à terme, d'améliorer un certain nombre des faiblesses relevées par la revue PEFA, en tenant compte des contraintes liées au cadre budgétaire et réglementaire particulier de la Collectivité Territoriale, avec un accent sur les thématiques suivantes :

- L'amélioration du cycle de préparation budgétaire, notamment au travers de la mise en place d'un service d'informations économiques, qui permettra de préparer un cadrage macro-budgétaire et de collecter des statistiques notamment sur le secteur de concentration du SDS, le tourisme durable.
- La préparation de projections budgétaires à moyen terme permettra d'améliorer la qualité et la viabilité des projets d'investissements.
- La mise à disposition au public d'un ensemble plus complet d'information budgétaire.
- Le PAAM actualisé aura également comme objectif à moyen terme, la mise sur pied progressive de plans de performance ainsi que de rapports annuels de performance, de manière à améliorer l'évaluation de la performance.

Le SDS constitue le principal outil de planification à moyen terme des investissements ; cependant, comme noté par les évaluations PEFA, le document budgétaire est limité à une perspective annuelle (conformément au cadre régissant la budgétisation des collectivités territoriales) et le lien avec la programmation à moyen terme et avec les indicateurs de performance est de ce fait faible.

De même, les implications des investissements planifiés en termes de charges récurrentes à venir ne sont pas toujours prises en compte de manière adéquate, sauf à noter que la majorité des projets du SDS sont conçus comme des projets d'amorçage n'ayant pas ou peu d'implications futures sur les dépenses budgétaires courantes. Néanmoins, certains investissements en particulier au niveau des infrastructures impliqueront nécessairement des charges récurrentes sur le moyen terme.

Enfin, comme noté par la revue PEFA, la Collectivité Territoriale ne prépare ni plans, ni rapports de performance. L'évaluation de la performance des fonctions de prestation de services reste faible : les documents de programmation, notamment le SDS, font état d'indicateurs de performance, mais ceux-ci ne sont pas répercutés dans le cadre du projet de budget de la Collectivité Territoriale, ni dans les rapports d'exécution budgétaire. La mise sur pied progressive de plans annuels de performance et de rapports annuels de performance devrait permettre de mieux appréhender l'opportunité des investissements passés et à venir.

Au niveau de l'exécution du budget, la principale faiblesse concerne les taux d'exécution du budget d'investissement. La principale raison invoquée réside dans les difficultés au niveau de la passation de marchés. L'environnement est faiblement concurrentiel et les enveloppes budgétaires pour les travaux publics et le bâtiment sont souvent dépassées. L'ouverture plus large aux soumissionnaires « hors » Territoire ne semble pas avoir produit de résultats tangibles.

La revue PEFA 2022 a permis de mettre en lumière les évolutions depuis la revue de 2014. Il est important de noter que d'une part la méthodologie d'évaluation a été actualisée en 2016, et que comme noté par les évaluateurs, « *Les baisses de performances notées sont principalement dues aux divergences dans l'application de la méthodologie* » et que « *d'une manière générale, la mission estime que le système de la GFP de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ne s'est pas détérioré de 2014 à 2021* ».

La revue PEFA 2022 relève des variations significatives de la composition des dépenses exécutées par rapport à la composition des prévisions initiales de dépenses, lesquelles résultent essentiellement des faibles niveaux de réalisation des projets d'investissement inscrits au budget.

Sur base de l'évaluation PEFA 2014, la Collectivité a adopté en 2016 un PAAM pour 2016-2019, la revue PEFA 2022 permettra l'actualisation du PAAM pour la période à venir.

### **Préparation budgétaire**

- La fiche action 1.1 du SDS 2021-2025 visant à renforcer la capacité du territoire à une mutualisation accrue des données à caractère économique à travers un dispositif de type Open Data permettra d'alimenter les prévisions budgétaires.
- En complément, et en fonction des moyens disponibles, la ressource dédiée à la plateforme Open Data pourra initier des travaux de prévisions macro-économiques de manière à affiner les projections budgétaires de la Collectivité Territoriale.
- Outre la fonction macro-économique, cette structure pourra suivre de nouvelles statistiques de nature à améliorer la mesure de la performance du secteur du tourisme, notamment la taxe de séjour en cours de réflexion.

Comme relevé par la Chambre Territoriale des Comptes, les débats d'orientation budgétaire, préparatoires au vote du budget primitif, sont accompagnés de notes de présentation, lesquelles consistent pour l'essentiel de « *reprise de notes de conjoncture portant sur les situations économiques ...* » et « *se contentant de lister les grands projets devant être entamés ou achevés lors du prochain exercice et de présenter les grandes masses financières du budget* » et enfin que ces documents « *ne présentent d'éléments de prospective et de stratégie à moyen terme, notamment concernant le rôle de ces investissements dans la stratégie financière de la Collectivité et leurs retombées attendues* ».

La documentation appuyant le cycle de préparation budgétaire devrait fournir de manière plus systématique les informations de base alimentant la préparation du budget, notamment le cadrage macro-économique, les projections fiscales et budgétaires, explicitant les hypothèses et les scénarios à moyen terme, ainsi que des éléments d'appréciation de la performance, notamment en ce qui concerne les projets d'investissement public.

L'articulation entre les différentes enveloppes du budget d'investissement, en particulier entre le SDS et le Contrat de Développement (État) devrait être systématisée et actualisée au moins annuellement pour des raisons de cohérence et de fongibilité.

L'établissement de projections budgétaires à moyen terme permettra d'améliorer la qualité et la viabilité des projets d'investissements. La Direction Générale des Services (DGS) au travers de la Direction des Finances et des Moyens (DFM) a produit, par le passé des exercices de projections à moyen terme, ces efforts devront être systématisés et servir d'appui à la formulation du budget annuel de la Collectivité Territoriale.

La revue PEFA 2022 note une très bonne performance en ce qui concerne le suivi de la passation des marchés et les méthodes de passation des marchés mais relève aussi la moins bonne performance en termes d'accès du public aux informations sur la passation des marchés. La Collectivité Territoriale publie un tableau prévisionnel de la commande publique ainsi que l'information sur les marchés attribués sur le site web de la Collectivité Territoriale et le site web JO-SPM. Mais la revue PEFA note en particulier l'absence de Plans de passation des marchés.

Le PAAM actualisé devra également prévoir comme objectif à moyen terme, la mise sur pied progressive de plans de performance ainsi que de rapports annuels de performance, de manière à améliorer l'évaluation de la performance des fonctions de prestation de services.

L'une des particularités des collectivités territoriales d'outre-mer est la difficile harmonisation entre l'État, la Collectivité Territoriale et les mairies. Cette harmonisation passera par une coordination accrue entre les instruments de programmation des 3 instances, en particulier au niveau du processus de préparation budgétaire. C'est dans cet esprit que le PAAM assurera une meilleure coordination entre le SDS et le Contrat de

Développement ainsi que la poursuite des efforts de consultation et de participation citoyenne dans la définition des priorités et des choix budgétaires.

Les comptes publics de la Collectivité Territoriale sont soumis à l'examen de la Chambre Territoriale des Comptes et les observations de celle-ci sont prises en compte par la Collectivité Territoriale. Les observations sont régulièrement publiées dans les rapports de la Chambre Territoriale des Comptes. Le dernier rapport est le Rapport pluriannuel portant sur les exercices 2014 à 2018, publié en juillet 2020<sup>6</sup>. Par ailleurs, l'État fait également recours à d'autres instances de contrôle tels que l'Inspection Générale des Finances, dont les rapports sont publiés sur le site de la Collectivité Territoriale.

De manière générale les Actions du SDS sont essentiellement des investissements par nature, la part des dépenses de fonctionnement est faible, de l'ordre de 6 % du Plan d'Action.

Les implications en termes de dépenses récurrentes sont quantifiées dans le Plan d'Action ; en effet, certains chantiers auront des implications significatives en termes de dépenses récurrentes futures :

- En particulier, le Centre d'Immersion Maritime (Action 1.4 du SDS). Une étude de préfiguration a permis d'établir un chiffrage budgétaire précis de l'équipement (investissement et fonctionnement) et un phasage de sa mise en œuvre.
- De même, le Fab-lab agricole, aquacole et agroalimentaire (Action 1.9 du SDS) pourrait avoir des implications en termes de charges récurrentes : le Fab-lab suit une logique de centre expérimental pour aider au développement de projets agricoles et aquacoles ; les modalités de gestion et les implications à moyen terme (structure pérenne ou temporaire, financement des charges récurrentes) restent à déterminer.

L'articulation avec les autres enveloppes du budget d'investissement, en particulier le Contrat de Développement (État) devrait être systématisée et actualisée au moins annuellement pour des raisons de cohérence et de fongibilité. La Collectivité Territoriale a l'autonomie complète en matière de politique fiscale et douanière et a donc son propre code des Impôts et son code des Douanes. La Direction des Services Fiscaux (DSF) et la Direction des Douanes administrent l'essentiel des recettes du Territoire, soit 93,3 % des recettes budgétaires, à l'exception des recettes non fiscales (produits d'exploitation et recettes domaniales) qui sont collectées par la Direction des Finances Publiques (DFIP).

Les principales sources de recettes sont l'impôt sur le revenu, l'impôt des sociétés et les droits et taxes à l'importation. La politique fiscale est restée largement inchangée pendant la période récente.

L'impact de la crise Covid-19 a été très négatif sur le secteur du Tourisme et a particulièrement affecté les recettes de SPM Ferries ; au niveau des recettes, l'impact a été positif en termes de recettes douanières ; ceci a été la conséquence de la diminution des importations directes en franchise par les voyages à l'étranger des résidents Saint-pierrais et l'augmentation consécutive du recours au commerce local. La crise Covid-19 a également entraîné une augmentation considérable de l'épargne domestique.

La Direction des Services Fiscaux (DSF) administre l'essentiel des impôts directs et la Direction des Douanes administre l'essentiel des taxes indirectes. Les droits de douane, qui constituent la majorité des taxes indirectes, sont régis par le code local des douanes.

Au niveau de la mobilisation des recettes, la revue PEFA identifie les domaines suivants comme sources de faiblesse :

- La faible prévisibilité des recettes (note « C ») pour l'indicateur PI-3 relatif à la variabilité des recettes réelles par rapport aux recettes budgétées ; cette faible performance est cependant à relativiser, en vertu d'une part de la taille de l'économie et, d'autre part, de sa vulnérabilité aux chocs exogènes, facteurs peu susceptibles d'être atténués à court ou à moyen terme.
- Gestion des risques : seuls les risques liés à l'impôt sur le revenu et sur les sociétés font l'objet d'une approche de gestion du risque, partiellement structurée et systématique.

**En conclusion, la gestion des finances publiques est suffisamment pertinente et crédible, notamment en ce qui concerne la mobilisation des recettes nationales, et le critère d'éligibilité est rempli.**

<sup>6</sup> Rapport pluriannuel portant sur les exercices 2014 à 2018, juillet 2020, <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/collectivite-territoriale-de-saint-pierre-et-miquelon>

### 2.3.4 Transparence et contrôle du budget

Le point d'entrée est atteint puisque le budget de la Collectivité Territoriale est régulièrement publié, soit dès son adoption par la Collectivité Territoriale, à la fin du premier trimestre de l'année fiscale auquel il se rapporte.

Au niveau de la documentation budgétaire, la faiblesse majeure concerne le manque d'information sur les répercussions budgétaires des nouvelles politiques et des nouveaux investissements publics d'envergure, et l'estimation de l'impact budgétaire des modifications importantes apportées à la politique budgétaire et/ou aux programmes de dépenses.

L'amélioration de la performance en termes de transparence budgétaire reposera en particulier sur les éléments suivants :

- Amélioration et publication des informations de base alimentant la préparation du budget, notamment le cadrage macro-économique, les projections fiscales et budgétaires, explicitant les hypothèses et les scénarios à moyen terme, ainsi que des éléments d'appréciation de la performance. Ces éléments d'analyse devraient également permettre d'améliorer le contenu du document d'orientation budgétaire, et la transparence dans les choix d'orientation budgétaire.
- Publication des documents relatifs à l'analyse économique des projets d'investissement.
- Inclusion progressive dans la documentation budgétaire d'information sur la performance des services publics et sur les résultats attendus et atteints.

**Tableau 3 : Évolution des indicateurs PEFA relatifs à la transparence budgétaire**

Évaluation PEFA	Indicateurs PEFA 2014	Année 2021	Année 2014	Progrès sur la période
PI-5 Documentation budgétaire	PI-6	B	B	Note inchangée ; la documentation budgétaire est complète à l'exception des projections multi-annuelles
PI-6 Opérations de l'administration centrale non comptabilisées dans les états financiers	PI-7	A	A	
PI-9 Accès public aux informations budgétaires	PI-10	D	B	Détérioration de la note : La CT ne publie que 2 des 9 documents requis, soit le budget primitif et le rapport de fin d'exercice
PI-28 Rapports budgétaires en cours d'exercice	PI-24	D	D	Les rapports infra-annuels ne sont pas produits
PI-29 Rapports financiers annuels	PI-25	C+	C+	Le compte de gestion est généralement soumis à la CTC en juillet, soit un délai entre 6 et 9 mois
PI-30 Audit externe	PI-26	C+	D+	La note reflète notamment les délais de soumission et d'examen des rapports, lesquels sont grevés par le fait que la CTC procède à un contrôle groupé des comptes de gestion et le fait que l'examen des ne donne pas lieu à une audition approfondie en présence des auditeurs de la CTC
PI-31 Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	PI-28	B+	A	

Note : La 2<sup>ème</sup> colonne indique la correspondance entre les indicateurs de la méthodologie PEFA 2016 utilisée pour la revue 2021 et les indicateurs de la méthodologie PEFA 2011 utilisée pour la revue 2014

**Tableau 5 : publication des documents budgétaires clés**

Document budgétaire (récent)	Produit	Publié	Ponctualité	Exhaustivité
Projet de loi de finances 2022	Oui	Non	Le budget est publié dès adoption mais le PLF n'est pas publié	
Loi de finances 2022	Oui	Oui (31/03/2022)	Le budget primitif est voté et publié le 31 mars de l'année fiscale auquel il se rapporte, parce que le niveau des transferts de l'Etat n'est connu qu'au cours du premier trimestre	Les documents budgétaires (budget et rapport d'exécution) sont conformes à la Directive M52 <a href="https://www.jo-spm.fr">https://www.jo-spm.fr</a>
Rapports budgétaires en cours d'exercice	Oui	Non	Ces rapports sont disponibles en temps réel, mais seuls les rapports de fin d'exercice sont publiés	
Rapport budgétaire à mi exercice	Oui	Non		
Rapport exécution budgétaire 2021	Oui	Oui (15/04/2022)	Le compte administratif de 2021 a été adopté et publié le 15 avril 2022	<a href="https://www.jo-spm.fr/doc_jo/DELIB2022-0123.pdf">https://www.jo-spm.fr/doc_jo/DELIB2022-0123.pdf</a>
Rapport Chambre des Comptes 2020	Oui	Oui	Rapport pluriannuel portant sur les exercices 2014 à 2018, publié en juillet 2020, soit plus de douze mois après la clôture de l'exercice 2018	<a href="https://www.ccomptes.fr/fr/publications/collectivite-territoriale-de-saint-pierre-et-miquelon">https://www.ccomptes.fr/fr/publications/collectivite-territoriale-de-saint-pierre-et-miquelon</a>
Budget des citoyens	Non			

Note : Toutes les dates des dernières publications sont données dans le tableau ci-dessus, ainsi que la raison du délai de 3 mois sur la publication du budget, qui résulte directement de l'instruction M52 (règles comptables des collectivités territoriales)

**En conclusion, la documentation budgétaire pertinente a été publiée dans les délais prescrits, soit au 31 mars 2022 pour la Loi de Finances 2022 et au 15 avril pour le rapport d'exécution budgétaire 2021 et le critère d'éligibilité est rempli.**

### 3 DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 3.1 Objectifs et produits

L'objectif général de cette action est de contribuer à une croissance économique durable de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont :

1. Faire de Saint-Pierre-et-Miquelon une destination de tourisme durable
2. Accroître la contribution du secteur touristique à l'économie locale

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques correspondants sont les suivants :

Contribution à l'objectif spécifique 1 :

- 1.1. Initialisation de la démarche de tourisme durable auprès des professionnels
- 1.2. Renforcement de développement durable du secteur du tourisme, y compris l'augmentation de travail décent
- 1.3. Actualisation du plan d'action de la stratégie marketing touristique pour la période 2024-2030 et orientée « Tourisme durable »
- 1.4. Sensibilisation de la jeunesse de Saint-Pierre-et-Miquelon au secteur touristique
- 1.5. Formalisation de la gestion intégrée des zones côtières
- 1.6. Politique de l'énergie durable intensifiée dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

Contribution à l'objectif spécifique 2 :

- 2.1. Renforcement des capacités d'hébergement s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire
- 2.2. Augmentation du flux de visiteurs étrangers
- 2.3. Augmentation du nombre de passagers sur les navires

### 3.2 Activités indicatives

Activités liées aux produits 1.1 à 1.5:

- Démarche de Tourisme Durable engagée, avec le développement d'une Charte de tourisme durable
- Promotion de l'écotourisme pour maintenir la résilience des écosystèmes naturels
- Dynamique de Fab-Lab agricole aquacole créée
- Protection des espaces naturels et des sites remarquables à travers le plan de gestion de la forêt
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) territoriale ciblée sur le tourisme durable et l'agriculture
- Patrimoine maritime réhabilité et valorisé
- Adoption de la stratégie de prévention des risques littoraux
- Plan de réduction de l'empreinte carbone à partir de l'habitat engagé

Activités liées aux produits 2.1 à 2.3:

- Offre d'hébergement touristique complétée s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire
- Offre de logements dans une logique de parcours résidentiel développée
- Offre de produits à destination du marché local développée et valorisée
- Projets d'insertion sociale et d'adaptation au marché du travail développé
- Service d'informations économiques mis en place
- Accès aux financements amélioré et fonds d'investissement local mis en place
- Nouveaux produits touristiques développés
- Usages numériques facilitateurs du quotidien développés
- Lieux de vie et espaces de rencontre créés
- Parcours de formation des jeunes accompagnés
- Garantir des possibilités de travail décent pour l'économie locale
- Implantation d'entreprises et attraction de nouvelles populations promues
- Développement économique en mode FIER SPM accompagné.

De plus, les principales activités à mettre en œuvre à travers cette opération sont le dialogue politique, les transferts financiers, les revues de performance, le reporting et le développement des capacités. Ainsi, ces activités consistent en :

- La tenue d'un dialogue permanent et structurés avec le Gouvernement sur la mise en œuvre du SDS et de son Plan d'Action 2021-2025, notamment au niveau de ses trois composantes ;
- La tenue d'un dialogue similaire sur les efforts pour assurer la stabilité du cadre macroéconomique, la gestion des finances publiques, la transparence budgétaire et le contrôle budgétaire ;
- Le transfert au Trésor d'un maximum de EUR 27 millions si les conditions de décaissement sont remplies ;
- La tenue d'un dialogue avec les acteurs locaux sur les domaines de réformes par la présente opération.

Une assistance technique pourrait être prévue afin d'actualiser le plan d'action du Schéma de Développement Stratégique (SDS) 2026-2030. Une seconde assistance technique pourrait être sollicitée ultérieurement de manière à esquisser les axes stratégiques du SDS sur la période 2030-2050 dans une démarche plus prospective.

### 3.3 Intégration des questions transversales

#### **Protection de l'environnement et changement climatique**

C'est un facteur clé de la protection du Territoire face aux nouveaux enjeux environnementaux et climatiques. Sont en jeu une économie durable et des activités respectueuses de l'environnement (agriculture et tourisme vert...) autour d'un ancrage territorial et de la prise en compte de la transition écologique et énergétique. Différents engagements et actions sont menés par la Collectivité Territoriale en adéquation avec les objectifs du Pacte Vert à travers d'une part la protection des espaces naturels et des sites remarquables à travers le plan de gestion de la forêt, l'accueil du public en milieu naturel ainsi que la réhabilitation de la Vallée du Milieu (site emblématique zone humide/forêt), ou encore le rachat de foncier sur des sites naturels à préserver. D'autre part, la Collectivité Territoriale a élaboré un document de planification pour l'aménagement durable du territoire (STAU) intégrant les risques littoraux, notamment les risques de submersion à Miquelon et d'érosion à l'échelle de l'Archipel. Le STAU permet aussi un développement des énergies renouvelables et une plus grande capacité de production agricole locale.

L'engagement de l'Archipel à offrir une richesse paysagère préservée nécessite la mise en place d'un éco-tourisme « conscient » porté à tous les niveaux et donc de sensibiliser à la fois les acteurs touristiques, la population locale mais aussi les visiteurs au respect des contraintes environnementales (« canalisation des déplacements au sein des habitats naturels sensibles » par exemple) de manière à limiter l'impact de l'accroissement des flux touristiques sur la biodiversité locale. Mais pour préserver son identité naturelle il est important de protéger les zones de toute pollution. Cela passe par une meilleure gestion des déchets avec la mise en place d'une station de tri sur Miquelon, une amélioration des réseaux d'assainissement pour mettre fin aux rejets en pleine mer et amener l'Archipel vers une gestion « verte » exemplaire. En complément, la sécurisation de l'approvisionnement en eau par le biais de l'opération d'envergure de reconstruction du barrage de la Vigie cofinancée par la Collectivité Territoriale et l'Etat ou encore le développement des énergies renouvelables avec des projets portés par EDF sont d'autres éléments clés d'une plus grande résilience de l'archipel sur le volet environnemental.

Sur un plan environnemental plus général, les chantiers permettant de lutter contre les phénomènes liés au changement climatique avec des aménagements qui protègent les intérêts économiques et surtout humains sont des exemples pertinents en particulier sur la route de l'isthme de Miquelon – Langlade fréquentée en saison par les visiteurs locaux et les touristes.

**Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) :** Le criblage EES a conclu qu'aucune autre action n'était requise.

#### **Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. L'objectif d'égalité homme femme n'est pas un objectif principal de cette action, puisque comme démontré, la situation à Saint-Pierre-et-Miquelon est favorable en termes d'égalité homme femme. La Collectivité Territoriale, via le SDS, est tout de même engagée à mettre en œuvre plusieurs fiches-actions portant sur l'accompagnement des parcours des jeunes femmes et hommes du Territoire, notamment sur le volet formation. Une fiche-action est dédiée à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et donc de l'orientation des jeunes vers les formations et métiers en devenir sur l'Archipel. Ces actions contribuent à l'intégration des femmes dans le marché du travail, notamment en lien avec le tourisme durable, ce qui situe l'action dans le cadre de l'objectif du GAPIII (2021-2025) de l'UE : Les femmes, dans toute leur diversité, participent de plus en plus et ont un meilleur accès aux emplois et aux opportunités d'entrepreneuriat dans l'économie verte et l'économie circulaire.

L'action appuiera la production de données désagrégées par sexe et d'analyse genre relative au secteur. Elle cherchera en outre à renforcer les capacités des parties prenantes sur l'approche fondée sur le genre et les droits humains.

### **Droits de l'homme**

En matière de respect des droits de l'homme, la Collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est très impliquée dans la protection des personnes. Les conditions de quasi plein emploi (environ 3% de chômage) garantissent des conditions de travail tout à fait satisfaisantes aux salariés des entreprises locales. L'accompagnement des mineurs en difficulté est assuré par les associations locales et aucune contrainte aux garanties liées au respect des droits de l'Homme n'a été signalée jusqu'à présent. La gestion des personnes en difficulté est assurée dans une parfaite équité et les procédures judiciaires sont menées dans le respect des conditions du droit commun.

### **Invalidité/Handicap**

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique qu'aucun critère discriminant lié au handicap n'existe par rapport aux bénéficiaires de l'action proposée.

### **Démocratie**

La Collectivité Territoriale a développé dans le cadre de la mise en place des SDS un Comité de Suivi composé des principaux acteurs institutionnels (État, parlementaires, organisations consulaires, maires des communes de Saint-Pierre et de Miquelon) de l'Archipel. Concernant l'élaboration du plan d'action le modèle de concertation participative choisi par la Collectivité a reposé sur l'organisation d'ateliers de réflexion/contribution au cours desquels les acteurs socio-professionnels (entreprises, associations) ont été étroitement associés. Une campagne de communication financée par l'UE pour valoriser l'impact de l'appui budgétaire sur le développement de l'Archipel a été l'occasion à travers des supports variés (webinaires, publications, capsules vidéos, conférences) d'informer la population sur le SDS 2021-2025 et les résultats des coopérations antérieures. De plus la généralisation des appels à projets auprès de la population locale pour la concrétisation de certaines fiches actions sont les symboles d'une démocratie collaborative très active sur l'Archipel.

### **Sensibilité aux conflits, paix et résilience**

Le processus de création de la stratégie de développement du Territoire, basé sur la concertation et l'implication des acteurs socio-professionnels dans le cadre des ateliers participatifs est un vecteur clé de démocratie participative et d'expression de la gouvernance locale, gage de prise en compte des enjeux du Territoire évitant ainsi les risques de conflits entre la population, les acteurs socio-professionnels qui en sont les représentants et le gouvernement local.

Sur le plan professionnel, le rôle joué par les institutions représentatives des activités commerciales, de services ou encore artisanales, comme la CACIMA est primordial comme facteur clé d'atténuation des conflits et tensions potentielles pouvant exister entre le monde du travail et les institutions.

### **Réduction des risques de catastrophes**

En raison de sa position insulaire, l'Archipel est soumis aux contraintes de risques de catastrophes en particulier au niveau climatique et à la montée des eaux avec des conséquences directes sur l'habitat, les infrastructures et le tissu économique (en particulier sur Miquelon et Langlade). L'État a anticipé ces contraintes en mettant en place un plan d'action de prévention des risques littoraux (PPRL), lequel a été intégré dans le cadre du Schéma Territorial d'Aménagement et d'Urbanisme (STAU- DOOS) et a permis l'élaboration par la commune de Miquelon-Langlade de son Programme de prévention des risques d'inondations (PAPI).

Certaines dispositions prévoyant la prise en compte des risques de submersion sont les éléments significatifs de ces engagements. Comme la possibilité de construire dans les limites allouées par le PPRL avec la mise en place d'études de résilience.

D'autres dispositions susceptibles d'adapter le bâti existant et à venir aux risques de submersion mais aussi aux risques d'incendies en particulier dans le secteur forestier sont aussi susceptibles d'assurer la prévention des risques de catastrophe.

## 3.4 Risques et enseignements tirés

<b>Catégorie</b>	<b>Risques</b>	<b>Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)</b>	<b>Impact (Haut/ Moyen/ Faible)</b>	<b>Mesures d'atténuation</b>
------------------	----------------	---	---	------------------------------

2 (planification, procédés et systèmes)	Risque 1 : Insuffisance de la capacité d'hébergement des touristes et de la population locale	<b>Haute</b>	<b>Haut</b>	<p>Différentes mesures ont vu le jour dans le cadre du Plan d'Action du SDS pour atténuer l'insuffisance de l'offre d'hébergement par les acteurs locaux. Elles concernent les fiches action 1.6 (offre d'hébergement touristique) et 3.13 (offre de logements dans une logique de parcours résidentiel). Elles impliquent différents projets comme l'hybridation (logements partagés/coliving) et l'accueil chez l'habitant mais aussi le développement des infrastructures hôtelières de qualité ou l'hébergement de loisirs pour répondre aux gammes de besoin des clients et des touristes.</p> <p>La création d'un programme territorial de l'habitat (PLH) permettant de construire une offre d'hébergement adaptée aux besoins du territoire et calibrée pour répondre à la demande est un facteur clé pour atténuer les risques de perte d'attractivité du territoire auprès des cibles touristiques et résidentielles (populations existantes et nouvelles)</p>
3 (Personnes et organisation)	Risque 2 : Insuffisance et inadéquation de l'offre de travail :	<b>Haute</b>	<b>Haut</b>	<p>Différentes actions du SDS sont programmées pour atténuer l'insuffisance et l'inadéquation de l'offre de travail. La fiche action 2.12 concernant les projets d'insertion sociale et l'adaptation au marché du travail et la fiche action 3.15 concernant la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences contiennent des projets d'accompagnement des parcours de formation des jeunes, le ciblage de nouveaux métiers ou de nouvelles compétences mais aussi l'ouverture de nouveaux lieux au sein desquels des talents ou des aptitudes peuvent être valorisés (espace de co-working, maison des associations, espace jeunesse ou lieu de rencontres intergénérationnel et solidaire).</p>
1 (environnement externe)	Risque 3 : Reprise de la pandémie de la COVID-19 et restrictions de déplacement	<b>Moyenne</b>	<b>Moyen</b>	<p>La Collectivité Territoriale a fixé des objectifs chiffrés réalistes pour 2023 et 2024. Compte tenu de l'analyse des avantages comparatifs de Saint-Pierre-et-Miquelon au niveau touristique, ces risques temporaires ne remettent nullement en cause la stratégie de diversification dans ce domaine à moyen et long terme.</p>
3 (Personnes et organisation)	Risque 4 : Retards dans l'exécution des travaux et aménagements des espaces et infrastructures touristiques	<b>Haute</b>	<b>Haut</b>	<p>Le plan d'actions est construit par étapes progressives et anticipées ; les objectifs quantitatifs sont fixés pour la 2<sup>e</sup> phase du Plan d'Action.</p>

1 (environnement externe)	<p>Risque 5 : Des facteurs externes au Conseil territorial vont influencer sur les besoins annuels en hydrocarbures :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Calendrier d'installation d'éoliennes (EDF);</li> <li>2. Besoins en chauffage accrus en cas d'hiver plus rude ;</li> <li>3. Variations de stock et prix des importateurs ;</li> <li>4. Implantation d'activités productives</li> </ol>	<b>Moyenne</b>	<b>Moyen</b>	<p>Les engagements à moyen terme porteront sur la formalisation d'une politique énergétique ambitieuse et l'intensification des efforts de réduction des émissions de GES au travers de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).</p>
1 (environnement externe)	<p>Risque 6 : Impact sur la fréquentation touristique lié aux catastrophes naturelles et au changement climatique.</p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<p>L'État a adopté un Plan de prévention de Risques Littoraux pour améliorer la visibilité sur ces risques et les prévenir.</p>
2 (planification, procédés et systèmes)	<p>Risque 7 : Impact de l'augmentation de la fréquentation touristique sur la biodiversité, la consommation d'énergie et les constructions nouvelles</p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<p>Le STAU fixe des objectifs pour un urbanisme durable, voire circulaire, avec un réel objectif de prioriser la réhabilitation du bâti existant plutôt que l'artificialisation du milieu naturel. Ces objectifs seront repris dans le futur plan territorial de l'habitat (PTH) en cours d'élaboration.</p> <p>Sur le volet biodiversité, la démarche d'accompagnement des professionnels sur le tourisme durable pour favoriser des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement va permettre l'impact de l'augmentation des flux.</p> <p>En matière d'énergie, la rénovation énergétique des infrastructures touristiques va limiter l'augmentation de la consommation énergétique due à l'afflux de nouveaux visiteurs. L'eau ainsi que les déchets feront l'objet d'une vigilance accrue de manière à en assurer une consommation raisonnable.</p>

2 (planification, procédés et systèmes)	<p>Manque d'engagement des parties prenantes pour la prise en compte du genre dans les différentes composantes de l'action</p> <p>Manque de données et d'analyse sur les questions genre en lien avec le secteur d'intervention</p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>	<p>L'action cherchera à sensibiliser et renforcer les capacités de toutes les parties prenantes en matière de genre. Le genre sera inscrit à l'ordre du jour des différents échanges et moments de dialogue, les organisations de femmes seront aussi impliquées. Et si besoin, une expertise genre sera mobilisée.</p> <p>Une analyse genre sera réalisée lors de la phase de démarrage.</p>
---	---	--------------	--------------	---

#### **Enseignements tirés :**

La structure du plan d'action du SDS pour la période 2021-2025, au même titre que les plans d'actions mis en place pour les périodes précédentes, montrent l'importance de la prise de conscience de la Collectivité Territoriale pour anticiper les risques inhérents au développement du Territoire que ce soit sur le plan économique, social ou encore environnemental. Les fiches actions proposées incluent des projets cohérents et crédibles qui contribuent à la gestion des risques et permettent d'anticiper sur l'émergence de contraintes futures (exemple GPEC pour anticiper la gestion des besoins en emploi et compétences). Les complémentarités avec le programme thématique PTOM Green Overseas (GO) seront exploitées. Les leçons tirées de ce programme seront prises en compte dans la mise en œuvre de cette action.

### 3.5 Logique d'intervention

En phase avec les orientations du Pacte Vert européen, et en conformité avec les politiques sectorielles, cette approche, est adaptée aux défis du changement climatique et de la transition énergétique et doit permettre de renforcer la résilience de l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon et de rendre les activités liées au tourisme durable attractives pour les jeunes et les femmes, par la mise sur pied d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de programmes de formation orientés vers les besoins du secteur du tourisme, de manière à favoriser les opportunités économiques et l'équité sociale.

L'originalité du programme est d'établir des thèmes de convergence et d'interdépendance entre le secteur du tourisme durable et les autres secteurs d'activité, et de favoriser la coordination sur ces thématiques convergentes, notamment au niveau de la lutte contre le changement climatique et la protection de la biodiversité.

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est construite autour de la poursuite des objectifs spécifiques proposés, à savoir : a) faire de Saint-Pierre-et-Miquelon une destination de tourisme durable et, b) accroître la contribution du secteur touristique à l'économie locale.

La logique d'intervention de cette action permettra, au travers des produits induits (augmentation de la capacité d'hébergement, valorisation du patrimoine maritime, développement d'une stratégie de marketing touristique, labellisation de l'offre d'hébergement, mise en place d'une GPEC et de parcours de formation des jeunes, développement d'une agriculture locale) de répondre aux principaux défis posés au secteur. Ces défis sont la nécessité d'améliorer l'offre d'hébergement touristique, de pallier aux limites structurelles inhérentes au marché de l'emploi, en particulier au niveau du secteur touristique, l'amélioration des performances énergétiques d'équipements culturels et d'accueil des touristes.

Le dialogue politique entre l'UE et la Collectivité Territoriale portera sur les questions liées à la politique du tourisme durable mais également sur l'actualisation et le suivi du Plan d'Action d'Amélioration et de Modernisation de la Gestion des Finances Publiques, qui sera actualisé sur la base des conclusions de la revue PEFA de 2022.

### 3.6 Matrice indicative du cadre logique

Caveat: les indicateurs utilisés dans le LFM se réfèrent à la logique d'intervention de l'appui budgétaire. Ils contribuent au suivi de la mise en œuvre du programme au regard de ses objectifs et évaluent ensuite sa contribution aux réalisations de la politique du Territoire. La liste d'indicateurs ci-dessous ne doit pas être comprise comme la liste d'indicateurs informant le décaissement des tranches variables et précisée dans la partie correspondante de la convention de financement signée avec le Territoire partenaire, bien que certains indicateurs puissent être utilisés à ces deux fins et seront marqués par conséquent.

Résultats	Chaîne des résultats	Indicateurs (au maximum 15)	Valeurs de référence (année)	Cibles à l'horizon de la fin du contrat d'appui budgétaire (année)	Sources des données
<b>Impact indicatif de la politique</b>	Contribuer à une croissance économique durable de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon	1. Pourcentage de contribution du tourisme au PIB		Augmentation	IEDOM
<b>Effets attendus de la politique (Objectifs spécifiques)</b>	1. Saint-Pierre-et-Miquelon est considéré une destination de tourisme durable  2. La contribution du secteur touristique à l'économie locale est accrue	1.1 Contribution du Tourisme au PIB mesuré par l'évolution du chiffre d'affaire du secteur touristique		Augmentation	Direction des Services Fiscaux
<b>Produits induits</b>	<b>1 : Faire de Saint-Pierre-et-Miquelon une destination de tourisme durable</b>				
	1.1 Démarche de Tourisme durable initiée auprès des femmes et des hommes professionnels	1.1.1 Approbation par le Conseil Territorial de la Charte du Tourisme Durable*  1.1.2 Nombre d'entreprises du secteur HCR labellisées sur la Charte Tourisme Durable*  1.1.3 % d'entreprises détenues par des femmes labellisées sur la Charte Tourisme Durable (indicateur GAPIII)	Valeur de référence : Absence de Charte du Tourisme Durable  0 entreprise du secteur touristique signataires de la Charte du Tourisme Durable	Valeur cible : 10 entreprises signataires au 31/12/2025	Pôle Tourisme & Attractivité – Collectivité Territoriale de SPM
	1.2 Plan d'action de la stratégie marketing touristique actualisée pour la période 2024-2030 et orientée « Tourisme durable »	1.2.1 Validation technique par le comité de pilotage du projet de plan d'action marketing en 2023*  1.2.2 Approbation politique du nouveau Plan d'action en 2024 et formalisation des rapports annuels de mise en œuvre*	Note de service du DGS de la Collectivité territoriale validant le plan d'action 2024-2030 au niveau technique  Valeur de référence : Plan d'action 2016-2023	Délibération du Conseil territorial adoptant le plan d'action 2024-2030 en 2024	Pôle Tourisme & Attractivité – Collectivité Territoriale de SPM

1.3 Jeunesse de Saint-Pierre-et-Miquelon sensibilisée au secteur touristique	1.3.1 Nombre de jeunes (désagrégé par sexe et autre catégorie) de 9-30 ans participant à une action de sensibilisation au tourisme durable et aux métiers du tourisme*	Valeur de référence 2020 : 0	120 jeunes sensibilisés au tourisme durable et aux métiers du tourisme en 2025 (indicateur désagrégé par genre)	Pôle Tourisme & Attractivité – Collectivité Territoriale de SPM
1.4 Gestion intégrée des zones côtières formalisée	1.4.1 Adoption de la stratégie de prévention des risques littoraux par le Conseil Territorial*	Pas de stratégie de prévention des risques littoraux	Stratégie de prévention des risques littoraux adoptée	Pôle Environnement & Cadre de vie – Collectivité Territoriale de SPM
1.5 Politique de l'énergie durable intensifiée dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)	1.5.1 Validation technique par le comité de pilotage du projet de PPE en 2023*  1.5.2 Approbation par le Conseil territorial de la nouvelle PPE en 2024 et lancement de sa mise en œuvre*	Pas de PPE	Approbation par le Conseil Territorial de la nouvelle PPE au 31/12/2024  Rapport d'avancement de la mise en œuvre au 31/12/2025	Pôle Environnement & Cadre de vie – Collectivité Territoriale de SPM
<b>2 : Accroître la contribution du secteur touristique à l'économie locale</b>				
2.1 Capacités d'hébergement renforcées s'inscrivant dans une logique d'économie circulaire	2.1.1 Nombre de lits disponibles en haute saison*	Valeur de référence : 235 (2020)	Valeur cible : 270 (+15%) au 31/12/2025	Pôle Tourisme & Attractivité – Collectivité Territoriale de SPM
2.2 Flux de visiteurs étrangers en augmentation	2.2.1 Nombre de visiteurs étrangers (hors croisiéristes)*	Valeur de référence : 9134 (moyenne 2015-2019)	Valeur cible : 10 504 (+15%) au 31/12/2025	Pôle Tourisme & Attractivité – Collectivité Territoriale de SPM

	2.3 Nombre de passagers sur les navires en augmentation	2.3.1 Nombre de passagers sur l'ensemble des rotations maritimes, inter-îles et Terre Neuve-et-Labrador*	Valeur de référence : 48 538 (moyenne 2015-2019)	Valeur cible : 55 819 (+15%) au 31/12/2025	Pôle Tourisme & Attractivité – Collectivité Territoriale de SPM
<b>Produits directs</b>	3.1 Le niveau des investissements dans le secteur du tourisme durable sont réalisés en accord avec les projections budgétaires de la CT	3.1.1 Rythme d'exécution du programme d'investissements publics en ligne avec les projections (prospective financière) de la CT			Pôle Finances & Moyens – Collectivité Territoriale de SPM
	3.2 Adoption d'un Plan d'Amélioration et Modernisation des Finances Territoriales	3.2.1 PAAM actualisé adopté par la CT et des rapports de progrès annuels			Pôle Finances & Moyens – Collectivité Territoriale de SPM
	3.3 Amélioration de la publication des informations budgétaires et financières, en ligne avec les recommandations de la revue PEFA 2022	3.3.1 Amélioration de la note globale de D à C+ sur l'indicateur PEFA PI-9 « accès public aux informations budgétaires »	Valeur de référence : D (2022)	Valeur cible C+ (2025)	Pôle Finances & Moyens – Collectivité Territoriale de SPM

## 4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

### 4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

### 4.2 Période indicative de mise en œuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 48 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

### 4.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

#### 4.3.1 Justification des montants alloués à l'appui budgétaire

Le montant alloué pour l'appui budgétaire est de EUR 26 850 000 et celui alloué à l'appui complémentaire est de EUR 150 000. Ce montant repose sur les besoins identifiés par la Collectivité dans le cadre du Plan d'Action 2021-2025 et représente environ 40% des ressources totales allouées par la Collectivité au budget d'investissement pour la période 2023-2026.

La Collectivité a démontré par le passé, une bonne capacité d'absorption de l'appui budgétaire, puisque l'enveloppe d'un montant similaire mobilisée sur le 11ème FED, a été entièrement décaissée et les investissements prévus ont été réalisés de manière satisfaisante.

#### 4.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

##### a) Conditions.

Les conditions générales applicables au décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:

- Des progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Schéma de Développement, ainsi que des progrès satisfaisants dans leur mise en œuvre et le maintien de leur crédibilité et de leur pertinence ou de toute stratégie qui leur succèdera.
- Maintien d'une politique macroéconomique fondée sur la stabilité, crédible et pertinente, ou réalisation de progrès en vue de rétablir les principaux équilibres.
- Progrès satisfaisants dans la mise en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques, dont la mobilisation des recettes nationales, et maintien de la crédibilité et de la pertinence du programme de réforme.
- Progrès satisfaisants concernant la mise à disposition du public d'informations budgétaires fiables, exactes et exhaustives.

Les décaissements des tranches d'appui budgétaire variables seront quant à eux décidés sur la base de l'évaluation d'une série d'indicateurs de performance, portant sur des aspects quantitatifs et qualitatifs. Ces indicateurs, de processus et de résultats, permettront d'apprécier les progrès réalisés au niveau de chacun des résultats attendus du programme.

b) Les indicateurs de performance pour les décaissements susceptibles d'être utilisés pour les tranches variables peuvent se concentrer sur les priorités politiques suivantes:

- Adoption et mise en œuvre de la nouvelle Politique de l'Énergie Durable

- Capacités d'hébergement renforcées (conforme à l'économie circulaire)
- Flux de visiteurs étrangers
- Nombre d'entreprises du secteur Hôtel Café Restaurant (HCR) labellisées sur la Charte Tourisme durable
- Amélioration de la note globale de D à C+ sur l'indicateur PEFA PI-9 « accès public aux informations budgétaires »

#### c) Modifications.

Les indicateurs de performance et les objectifs retenus pour le décaissement des tranches variables s'appliqueront pendant toute la durée de l'action. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, le pays partenaire et la Commission peuvent convenir la modification des indicateurs ou la révision à la hausse ou à la baisse des cibles. Ces modifications doivent être autorisées par écrit *ex ante*, au plus tard au début de la période de référence applicable aux indicateurs et aux valeurs cibles.

Dans des cas exceptionnels et/ou dûment justifiés, par exemple lorsqu'il y a des événements imprévus, des chocs externes ou des circonstances changeantes qui rendent l'indicateur ou la valeur cible non pertinent et ne pouvaient être anticipés, un indicateur de tranche variable peut être abandonné. Dans ce cas, le montant correspondant pourrait soit être réaffecté aux autres indicateurs de la tranche variable dans la même année, soit être transféré à la tranche variable de l'année suivante (conformément à la pondération initiale des indicateurs). Il peut également être convenu de réévaluer, au cours de l'exercice suivant, un indicateur par rapport à la cible initiale, si une tendance positive a été observée et si les autorités n'ont pas atteint la cible fixée en raison de facteurs indépendants de leur volonté. L'utilisation de cette disposition est demandée par le pays partenaire et approuvée par écrit par la Commission.

#### d) Valeurs fondamentales

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

### 4.3.3 Détails de l'appui budgétaire

L'appui budgétaire d'un montant de EUR 26 850 000 millions se répartit à hauteur de EUR 20 350 000 (75,8%) pour les tranches fixes et EUR 6 500 000 (24,2%) pour les tranches variables avec un appui complémentaire additionnel de EUR 150 000, destiné à actualiser le plan d'action du Schéma de Développement Stratégique (SDS) 2026-2030 et à esquisser les axes stratégiques du SDS sur la période 2030-2050.

	2023	2024	2025	2026
Tranches fixes	7 000 000	6 850 000	3 250 000	3 250 000
Tranches variables			3 250 000	3 250 000
Appuis complémentaires	150 000			
<b>TOTAL</b>	<b>7 150 000</b>	<b>6 850 000</b>	<b>6 500 000</b>	<b>6 500 000</b>

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public, en Euros.

### 4.4 Modalités de mise en œuvre de l'appui complémentaire à l'appui budgétaire

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE.

#### 4.4.1 Gestion directe (passation de marchés)

Il est envisagé de lancer des appels d'offre d'assistance technique pour appuyer la Collectivité dans l'actualisation et l'élaboration de stratégies.

#### 4.4.2 Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Dans le cas où les critères généraux d'éligibilité de l'appui budgétaire ne sont plus respectés, ou suite à l'accord de la Commission sur une demande dûment justifiée du bénéficiaire en cas de difficultés importantes rencontrées lors de la mise-en-œuvre ; le mode de gestion pourrait passer à une gestion indirecte en derniers recours.

Dans le cas où cette action pourrait être mise-en-œuvre en gestion indirecte ; l'entité envisagée sera sélectionnée sur la base des critères suivants : 1) être soumise à une évaluation des piliers, 2) avoir une forte présence sur le terrain dans le PTOM bénéficiaire et 3) avoir une longue expérience dans le domaine du tourisme durable et dans les politiques européennes.

Dans le cas où l'entité envisagée devrait être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une entité de remplacement en utilisant les mêmes critères que ci-dessus. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être dûment justifiée.

#### 4.5 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVDCI - Europe dans le monde)..

#### 4.6 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)
<b>Appui budgétaire</b> — cf. section 4.3 contrat d'appui aux performances des réformes sectorielles	26 850 000
<b>Modalités de mise en œuvre</b> – cf. section 4.4	
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.1	150 000
<b>Evaluation</b> – cf. section 5.2 <b>Audit</b> – cf. section 5.3	Financés sous une autre Décision
<b>Totaux</b>	<b>27 000 000</b>

## 4.7 Structure organisationnelle et responsabilités

La Collectivité Territoriale est responsable de la mise en œuvre de sa politique contenue dans Plan d'Action 2021-2025. Elle en assure la conception, l'exécution et le suivi approprié du programme.

La Collectivité assurera la production, sur base annuelle, la production des rapports permettant : i) d'apprécier l'état d'avancement du programme sur les axes et mesures identifiées ; ii) de vérifier si les conditions de décaissement sont remplies et, iii) de fournir des éléments pour alimenter le dialogue sectoriel sur les réformes concernées par le programme (état d'avancement de la réforme, retards et contraintes...)

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

## 5 MESURE DE PERFORMANCE

### 5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

Le système de collecte de données est mis en place par la Collectivité Territoriale et le Service Tourisme qui alimente les tableaux de bord sectoriels formulés à partir d'objectifs/réalisation sur la base valeur initiale/valeur cible. Les sources de collecte sont constituées par les administrations et certains services de l'État et au niveau des professionnels. Les modes de mesure sont clairement définis et on retrouve ces tableaux de bord sectoriels dans les rapports annuels sur la mise en œuvre du Schéma de Développement Stratégique. Parallèlement, l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer (IEDOM) élabore tous les trimestres un document sur les tendances conjoncturelles. Cette publication économique et financière est réalisée à partir de l'analyse et de la collecte des données auprès des administrations publiques et des services de l'État (Douane, Police aux frontières). Différentes informations traduisent les activités liées directement ou indirectement au tourisme (flux d'entrée/sortie, hébergement). La publication du rapport annuel sur Saint-Pierre-et-Miquelon par l'IEDOM permet de mesurer la dynamique des différents secteurs d'activités de l'Archipel et en particulier celui du tourisme. L'agrégation de l'ensemble des données permet d'alimenter la revue annuelle concernant l'ensemble des activités et en particulier le secteur du tourisme.

Les systèmes statistiques et de suivi ainsi que la qualité des données officielles dans le domaine d'action couvert ont été évalués. Cette évaluation a été prise en compte dans la conception de l'action de la manière suivante: La Collectivité mettra en place dans le cadre de ce programme un service d'information économique chargé notamment de produire et de compiler les statistiques nécessaires au suivi évaluation.

## 5.2 Évaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation finale sera réalisée pour cette action ou ses composantes par des consultants indépendants contracté(es) par la Commission.

Celle-ci sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment le fait que les risques identifiés dans la section 3.4 peuvent avoir un impact sur la mise en œuvre du programme.

L'évaluation de cette action peut être réalisée individuellement ou au moyen d'une évaluation stratégique conjointe des opérations d'appui budgétaire menées avec le pays partenaire, d'autres prestataires d'appui budgétaire et les parties prenantes concernées.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au Territoire partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le Territoire partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

Les services d'évaluation pourront faire l'objet d'un contrat-cadre et pourraient être financés sous une autre Décision.

## 5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

Les services d'audit pourront faire l'objet d'un contrat-cadre. Le financement des services d'audit pourrait être couvert par une autre mesure constituant une décision de financement.

## 6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

Conformément au document 'Communiquer et accroître la visibilité de l'UE : orientations relatives aux actions extérieures'<sup>7</sup> de 2022, la communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

<sup>7</sup> [https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2022-09/communicating-and-raising-eu-visibility-guidance-for-external-actions-july-2022\\_fr.pdf](https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2022-09/communicating-and-raising-eu-visibility-guidance-for-external-actions-july-2022_fr.pdf)

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.